



Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ

Département du
Puy-de-Dôme
Arrondissement de Riom
Canton de Maringues

Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"

Code postal: 63310
Tél: 04.70.58.90.26.
E-Mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

INFOS – 2020/ 07

SOYONS VIGILANT !

TROP C'EST TROP....

L'incendie d'une grange, rue du Pra Consul à Pagnant dans la nuit du 05 juillet, est celui de trop !

L'intervention rapide et efficace des sapeurs-pompiers a évité que la maison contiguë s'enflamme également. Sans nul doute d'origine intentionnelle, cet incendie s'ajoute à la trop longue liste de notre commune : 9 incendies en 3 ans, dont 3 voire 4 d'origine criminelle non élucidés malgré les efforts de la gendarmerie.

Le conseil municipal a réagi : voir compte rendu du 9 juillet. **Ce climat d'insécurité** est intolérable, tout comme les récentes intimidations et menaces à mon égard ; on se doit, tous ensemble, de réagir avec la collaboration des citoyens référents.

Vous serez tous des référents en surveillant notre belle commune et en signalant vos observations (sans tomber dans la paranoïa et la délation systématique) sur une boîte mail spécialement créée : contact.standre63@orange.fr ou via mon portable **06.83.81.08.59**. Je ferai ensuite un compte-rendu à la gendarmerie.

Nous voulons tous vivre NORMALEMENT en protégeant nos biens et nos personnes.

Je compte sur vous, en vous souhaitant des vacances agréables, sans oublier le rebond de la COVID qui nous guette, en prenant soin de vous et de vos proches.

Dominique BUSSON

Liste des citoyens référents de la commune

NOM PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE FIXE	TELEPHONE PORTABLE	COURRIEL
CHATARD Hélène	2, Rue des Granges-Le Cohat	04.70.58.94.06	06.86.31.28.60	helchatard@orange.fr
PIERRE Sébastien	Chemin de la Côte-Le Cohat		06.82.07.63.55	daphne.thomas63@gmail.com
DARPOUX Alain	4, Rue de la Petite Fontaine	04.70.58.90.54		
ZELLER Hugues	6, Rue du Chancel		06.26.70.16.20	huggandco@gmail.com
AUDIGIER Sébastien	10, Rue de la Fontfreide-Pagnant	04.70.50.29.31	06.49.64.65.72	audigiers@hotmail.fr
CELLIER Chantal	12, Route de Saint André-Pagnant	04.70.58.90.45	06.68.98.33.36	chantal.cellier676@orange.fr
GERVAIS Bernard	7, Rue du Pêcher-Pagnant		06.83.51.48.55	bernard.gervais1@orange.fr
VERMOREL Sébastien	10, Route de Thuret-Pagnant	04.70.41.60.42	06.51.43.60.35	seb.vermorel@yahoo.fr
BORROT Florent	La Boule		06.37.22.31.33	borrot.florent@bbox.fr
BUSSON Dominique	5, Route du Champ Gillet-le Cohat	04.70.58.94.27	06.83.81.08.59	bussond@laposte.net



Réouverture au public et modification des horaires de la Mairie à compter du Lundi 27 Juillet 2020 :

Mardi de 14H00 à 18H00
Vendredi de 14H00 à 16H30

Jeudi de 9H30 à 12H00
Samedi de 9H30 à 12H00

Le secrétariat sera fermé du **07 août au soir au 01 septembre 2020 inclus**. En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints.

RÉSUMÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX

Ces comptes rendus ne présentent que les principales décisions qui ont été adoptées, les procès-verbaux complets sont affichés en mairie.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2020

- ✚ Création de postes d'Adjoints : le conseil municipal décide la création de 4 postes d'Adjoints.
- ✚ Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints : Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité du Maire au taux de 40.30 % de l'indice brut terminal et celles des adjoints à 5.77 % de ce même indice.
- ✚ Délégués auprès des organismes extérieurs : **Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse** : Titulaire : Rolland GANSOINAT-Suppléant : Olivier VALLAUDE – **SIAEP de Basse Limagne** : Titulaire : Sébastien AUDIGIER-Suppléant : Didier REBILLARD – **SIAD de Lezoux** : Titulaires : Didier REBILLARD et Chantal CELLIER-Suppléant : Bénédicte GENEVRIER – **Ecole de Saint-André-le-Coq** : Christine PANNETIER-BEAUJARD et Carine ROUSSEL- **SEMERAP** : Sébastien AUDIGIER.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2020

- ✚ Fonctions du Conseil déléguées au Maire : délégation de certaines attributions en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ✚ Délégués auprès des organismes extérieurs : **SICOM (Collège de Maringues)** : Titulaires : Céline PEREIRA et Carine ROUSSEL-Suppléant : Olivier VALLAUDE – **Association « Les Haies du Puy-de-Dôme »** : Titulaire : Bénédicte GENEVRIER -Suppléant : Chantal CELLIER – **CNAS** : Titulaires : Chantal CELLIER et Valérie SEGUIN – **Correspondant Défense** : Patrice DARPOUX.
- ✚ Commissions communales : **Commission Agricole** : Dominique BUSSON – Ludovic CHEVAUDONNAT – Bernard FERRE – Olivier VALLAUDE – Attributions : respect de la propriété communale-Relations avec les associations ayant trait avec l'agriculture-Entretien des chemins, fossés, haies – **Commission des Villages et du Cadre de vie** : Dominique BUSSON – Sébastien AUDIGIER – Rolland GANSOINAT – Christine PANNETIER-BEAUJARD – Patrice DARPOUX – Franck LE GOUGUEC – Attributions : voirie-Sécurité Publique-Relations avec les associations-les jeunes-les sports-Développement de l'habitat, de l'artisanat-Environnement-Bâtiments communaux (Etude et suivi des travaux) – **Commission des domaines réservés au Maire et aux Adjoints** : Dominique BUSSON – Rolland GANSOINAT – Christine PANNETIER-BEAUJARD – Patrice DARPOUX – Franck LE GOUGUEC – Attributions : Relations avec la Communauté de Communes et l'extérieur-Promotion de la commune-Communication – **Commission des Finances et de l'Administration-Commission d'Appel d'Offres** : Dominique BUSSON – Ludovic CHEVAUDONNAT – Patrice DARPOUX – Michaël DUPONT – Rolland GANSOINAT – Franck LE GOUGUEC – Christine PANNETIER-BEAUJARD - Attributions : Préparation du budget-Analyse des propositions de projets-Discussion du budget des associations-Appel d'offres (faisabilité, dépouillement,...)-Gestion des personnels communaux.
- ✚ Comités consultatifs : **Comité consultatif « Agricole »** : les agriculteurs en activité habitants la commune – **Comité consultatif « Villages et Cadre de Vie »** : les Présidents d'associations communales ou leurs représentants.
- ✚ Débat d'orientation budgétaire : les travaux de la Maison Robillon à Pagnant devraient être terminés en septembre. Il convient de réfléchir aux autres projets à envisager pour cette année déjà bien entamée.
- ✚ Taux de contributions directes 2020 : Taxe foncière bâtie 13.20%-taxe foncière non bâtie 81.36% (inchangés par rapport à 2019).
- ✚ Site internet : le projet des modifications est bien avancé même si certains points sont encore à travailler.
- ✚ Questions diverses : une distribution de masques aura lieu les 10 et 12 juin 2020, un flash info sera distribué afin de l'annoncer à la population. Un point sur la reprise de l'école est fait.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2020

- Budget Primitif Commune 2020 : approuvé à l'unanimité pour 388 552.57 € en section de fonctionnement et 538 072.88 € en section d'investissement.
- Budget Primitif Lotissement 2020 : approuvé à l'unanimité pour 245 378.00 € en section de fonctionnement et 323 943.00 € en section d'investissement.
- Subventions 2020 allouées aux associations : au vu du contexte sanitaire et de la non tenue de la cérémonie du 08 mai, les subventions FNACA de Maringues (40 €) et ACPG de St-André-le-Coq (500 €) seront versées seulement en cas de tenue de la cérémonie du 11 novembre. Les associations communales bénéficieront toujours de la gratuité d'une location à l'occasion d'une manifestation en période hivernale.
- Loyer de la CUMA des Marais : 957.06 € par an à compter du 01/01/2020.
- Commission des Impôts Directs (proposition) : **Titulaires** : MAZEL Jean-Claude – SAUZADE Mireille – PANNETIER Jean – CHEVAUDONNAT Gilles – GIDASZEWSKI Philippe - FRANCOLON Christian – BLANC Régis - PETOTON Stéphane – ROUSSEL Guillaume – ZELLER Hugues – GUEHENNEC Joël – PIERRE Sébastien –

Suppléants : JACOB Bernard – FAURE David – PEREIRA Georges – LAFONT Daniel – CHARRIER Christian – PANNETIER Patrick – DOUARRE Sabine – ROUGIER Pascal - BERNIARD Denis – BADUEL Régis – VAUTRIN Vincent – BIGEARD Jean-Marc.

- Personnel communal : le conseil municipal décide le versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID19. Le Conseil Municipal renouvelle la création d'emploi d'un agent non titulaire du 01/09/2020 au 31/12/2020 pour effectuer les travaux d'entretien des locaux et le service à la cantine scolaire : Marie-Claire FRANCOLON. Par ailleurs, cette dernière prendra sa retraite au 1^{er} janvier 2021, le conseil municipal décide donc de pourvoir à son remplacement à compter du 1^{er} décembre 2020. Dominique BUSSON, Chantal CELLIER, Patrice DARPOUX et Carine ROUSSEL sont chargés d'étudier les candidatures.
- Mise à disposition du Centre de Loisirs et ouverture de la Mairie : prolongation de la fermeture jusqu'au 1^{er} septembre 2020. De nouveaux horaires d'ouverture pour le secrétariat de mairie vont être mis en place prochainement.
- Travaux Ecole : une sortie de secours va être mise en place dans la classe des Grands. Les travaux concernant les WC extérieurs auront lieu lors des vacances de février 2021.
- Questions diverses : Le conseil municipal décide de prolonger pour une année scolaire la convention pour la cantine scolaire avec l'entreprise Le Gourmet Fiolant à Ebreuil. Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année scolaire passée. **Suite aux incendies ayant eu lieu, une réunion de crise a été organisée avec les référents et plusieurs pistes ont été évoqué pour remédier à ce fléau : maintien de l'éclairage public le week-end, recensement des maisons inoccupées et des granges, sensibilisation des propriétaires au nettoyage de ces mêmes bâtiments, mise en place de moyens de détection automatique de mouvement par éclairage et étude pour la pose de caméras. Le conseil approuve l'ensemble de ces mesures**

VIE COMMUNALE



Des masques supplémentaires peuvent vous être remis, merci de vous adresser en Mairie.

Contrôles assainissement individuel : suite aux contrôles effectués fin 2017-début 2018, certaines habitations avaient une obligation de mise aux normes de leur système d'assainissement ou en cas de vente, les nouveaux propriétaires avaient 1 an pour la mise aux normes. **Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) va, dès le mois d'octobre, contrôler si les travaux ont été effectués.** Pour tout problème, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.



Maison Communale Rue du Réservoir à Pagnant : les travaux ont repris de plus belle après l'interruption du confinement. Rolland GANSOINAT, Céline PEREIRA et Bernard FERRE suivent assidûment le chantier qui devrait se terminer fin septembre.

Travaux école : une porte de secours a été posée dans la classe des grands, les toilettes du préau seront rénovées au printemps 2021.



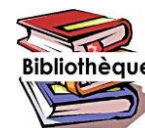
Arbres, Haies : une entreprise va bientôt effectuer des travaux d'élagage sur les haies appartenant à la commune mais également dans les villages sur les arbres gênant le passage des piétons et la circulation automobile par exemple. Par contre, **le ramassage des branches coupées sera à la charge des propriétaires concernés.**

Commission Agricole : réunie le 22 juin sans les agriculteurs de la commune (mesures sanitaires de la COVID), les membres de la commission ont fait le bilan des travaux effectués en 2018 et 2019 et ont recensé quelques haies pour le passage d'un lamier à l'automne. Selon l'état des chemins, des portions pourront être refaites avec enlèvement des banquettes (fin juillet).



Site internet : le conseil municipal a validé la proposition de refonte du site faite par Sébastien AUDIGIER et Céline PEREIRA (fin septembre, le « relookage » devrait être terminé).

Bibliothèque municipale : ouverte pendant les vacances de 17H30 à 18H30 sauf les 11 et 18 août (fermée pour vacances). Reprise des horaires habituels le 02 septembre.



Centre de Loisirs et Grange du Cohat : fermeture prévue jusqu'au 1^{er} septembre 2020 (avec prolongation ou pas ???).

Remplacement de Marie-Claire FRANCOLON



Marie-Claire prendra une retraite bien méritée au 1^{er} janvier 2021.

Son remplacement est prévu pour le 1^{er} décembre.

Profil du poste : 20H par semaine (ménage des bâtiments communaux et Centre de Loisirs, plus 3H par jour pour le service des repas à la cantine). L'expérience en matière d'hygiène, de sécurité de la restauration et d'encadrement des enfants sera appréciée.

Candidature à envoyer avant le 15 septembre à la Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES



Depuis le 06 juillet 2020, les déchèteries vous accueillent :

- sur rendez-vous les vendredi et samedi uniquement (soit au 04.73.64.74.44 ou sur le site <https://rdv-decheterie.fr/>)
- sans rendez-vous les lundi (pour les sites ouverts le lundi), mardi, mercredi et jeudi

Nouveau : une collecte de l'amiante lié gratuite pour les particuliers, le mercredi 2 septembre 2020 à Riom - Pour plus de renseignements <https://www.sba63.fr/nos-actualites/nouveau-une-collecte-de-lamiante-lie-gratuite-pour-les-particuliers-le-mercredi-2>

Le Frelon asiatique : vous suspectez la présence de frelons asiatiques ou d'un nid ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

- ✓ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr
- ✓ Ou en téléchargeant l'application mobile Frelon Asiatique



Réglementation des feux de plein air :

Sont interdits toute l'année :

- ✓ le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels, des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles.
- ✓ le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels, des déchets végétaux ménagers, y compris les déchets verts dits de jardin des particuliers (herbes, résidus de tonte, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de taille ou élagage...).

Sont interdits pendant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, l'écobuage (débroussaillage et élimination des broussailles et résidus de culture « sur pied ») et le brûlage des déchets végétaux agricoles ou assimilés constitués de résidus de cultures ou autres végétaux coupés et difficilement biodégradable, broyables ou évacuables, issus de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral n°12/01328 du 02 juillet 2012 (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/la-reglementation-ecobuage-et-feux-de-plein-air-a2770.html>)

Nuisances sonores : en application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 portant sur la réglementation des bruits de voisinage sans le Puy-de-Dôme et afin de préserver la tranquillité des habitants, les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :



- ✓ **Les jours ouvrables de 8H00 à 20H00,**
- ✓ **Les samedis de 9H00 à 19H00,**
- ✓ **Tolérés les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.